



Travaux d'aménagement au Chef Lieu

**La maison Cavagnoux a cédé la place
à un parking et un jardin d'enfants**



La maison Cavagnoux



Le parking en cours de réalisation



Le jardin d'enfants en cours de réalisation

Montage technique et financier du dossier

☞ **Avril 2005 : le conseil municipal décide de réaliser un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement au Chef lieu comportant :**

- la démolition de la maison Cavagnoux
- la création d'un parking
- la création d'un jardin d'enfants
- la création d'aménagements destinés à préserver la sécurité des piétons dans le centre village.

☞ **Mai 2005 : dépôt du dossier auprès de notre conseiller général Jean Paul Amoudry pour inscription aux crédits cantonalisés.**

☞ **Août 2005 : acceptation du dossier par le Conseil Général pour un montant de travaux de 30 000E avec subvention de 7 500 E. Le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux en début d'année 2006 de manière à obtenir les meilleurs prix dans les futures consultations d'entreprises.**

☞ **Novembre 2005 : lancement du dossier de consultation des entreprises.**

☞ **Janvier 2006 : ouverture des plis, les travaux sont attribués à l'entreprise de TP Cohendet François & Gilles pour un montant TTC de 27 120 E.**

☞ **Février 2006 : début des travaux de démolition, d'aménagement du parking et du jardin d'enfants, et pose d'une barrière de sécurité destinée à maintenir le rétrécissement de la route, de manière à ralentir les véhicules.**

☞ **Février 2006 : lancement de deux consultations :**

- une destinée à mettre en place les aménagements routiers permettant de garantir et si possible améliorer la sécurité des piétons;
- une autre destinée à assurer l'aménagement paysagé du jardin d'enfants.

☞ **Suite des travaux prévus pour mi-mars 2006.**

DETAILS DES AMENAGEMENTS DU PARKING

- Une lanterne sera placée sur la grange à Frédo, et un lampadaire au bout des thuyas, la proximité de cette source d'électricité permettra la pose des guirlandes de Noël sur les thuyas.
- En 2007 et ce pour tenir compte du tassement des terres, le parking sera équipé de bordures de trottoirs coté jardin d'enfants, il sera goudronné et les places de stationnement seront tracées.



DETAILS DES AMENAGEMENTS DU JARDIN D'ENFANTS

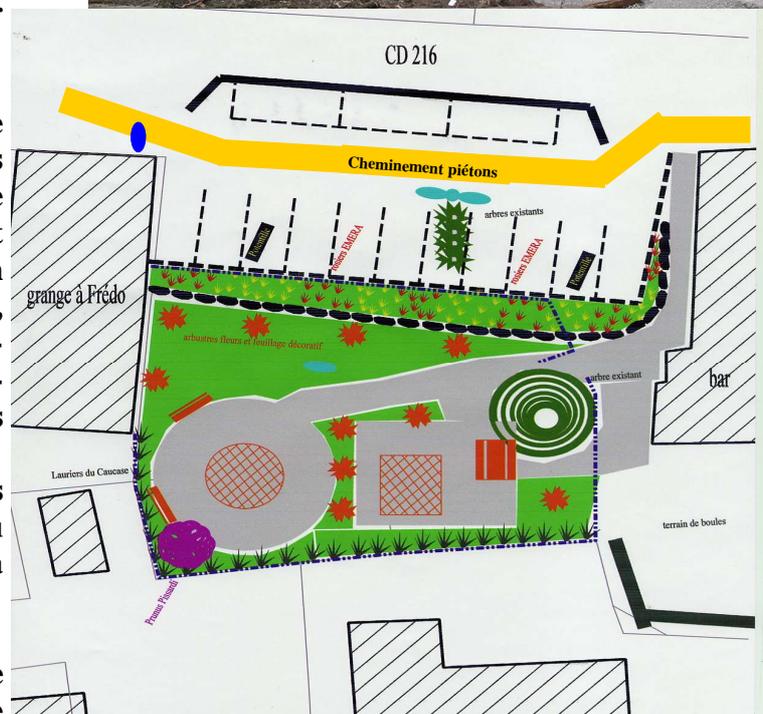
- Un lampadaire viendra prendre place sous le mur en enrochement, entre les deux plate-formes
- Dans un premier temps, une table et des bancs bois seront installés puis ensuite des jeux pour les tout petits.
- une barrière bois fermera la totalité de l'espace jeux pour préserver la sécurité des enfants.



- De manière à rendre le site agréable et accueillant, les plates bandes seront ensemencées, une dizaine d'arbustes à fleurs et feuilles décoratives ainsi qu'un Prunus Pissardi y seront plantés, le talus au dessus du mur en enrochement sera habillé de 50 rosiers EMERA rouge et 50 pieds de Potentille jaune.

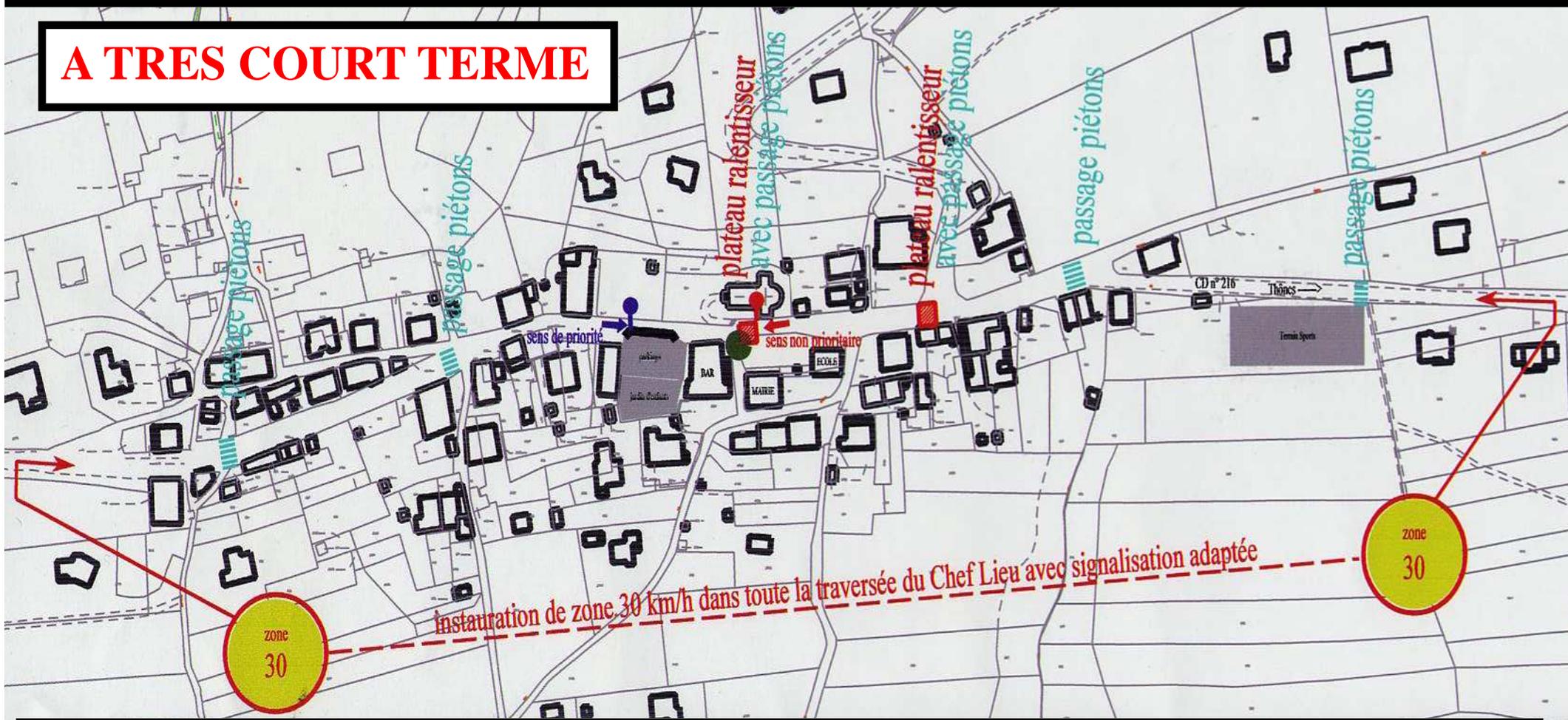
Pour assurer la tranquillité des riverains une haie de lauriers du Caucase sera implantée sur la limite avale du jardin d'enfants.

- L'accès au jardin d'enfants se fera par une descente longeant le bar et sera pourvu d'un portillon placé vers le tilleul existant, cette rampe d'accès sera goudronnée de manière à faciliter le passage des poussettes.



DETAILS DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURISATION POUR LES PIETONS

A TRES COURT TERME



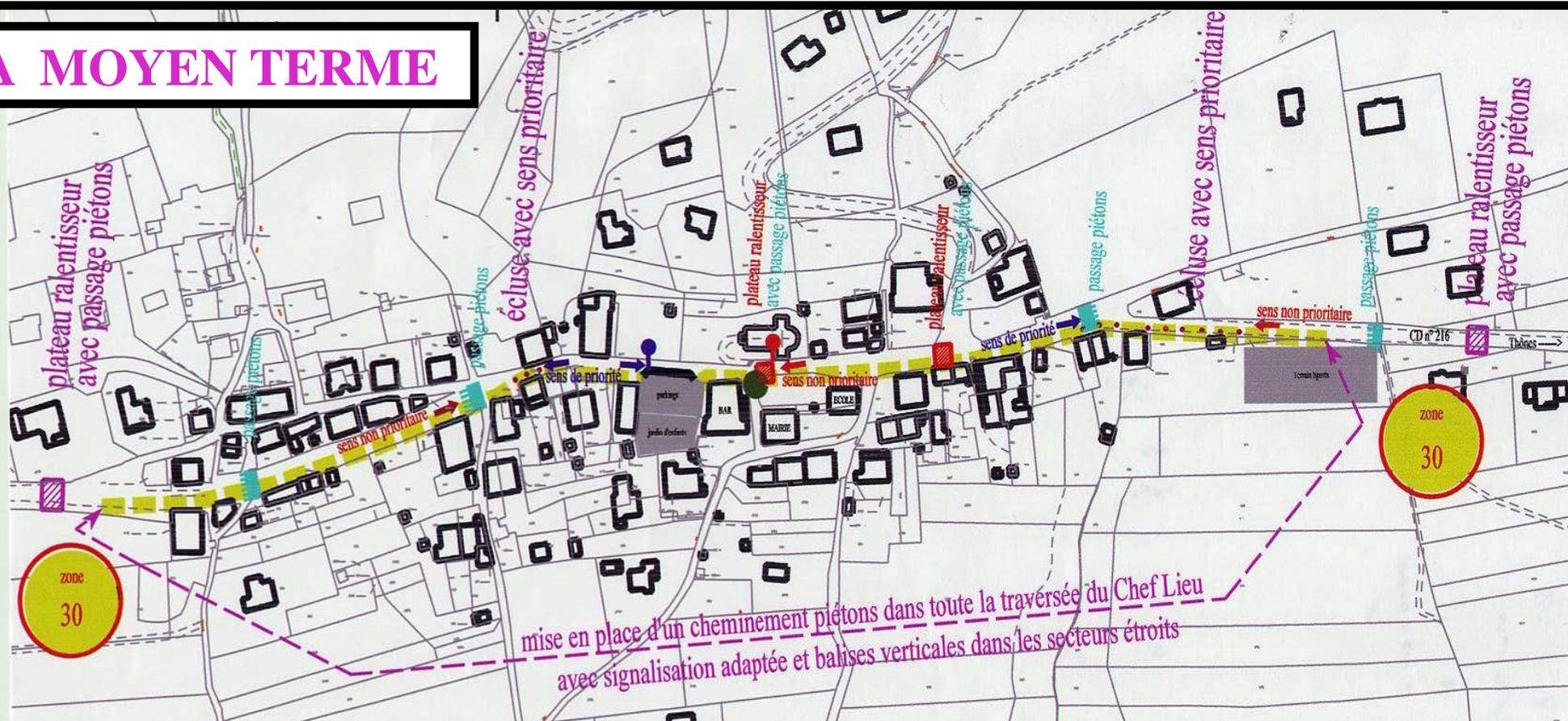
La maison Cavagnoux constituait un ralentisseur naturel réduisant fortement la vitesse des véhicules dans le centre village, sa démolition impose des aménagements routiers et une signalisation appropriée pour garantir la sécurité des piétons.

Dès la mi-mars :

- un arrêté du maire prescrira l'instauration d'une zone 30km/h sur toute la traversée du Chef Lieu;
- deux plateaux ralentisseurs avec passage piétons seront réalisés de manière à assurer le maximum de sécurité vers l'école;
- le rétrécissement que représentait la maison Cavagnoux a été recréé par une barrière en rondins; un sens de circulation prioritaire pour le passage des véhicules dans cette écluse, sera mise en place par panneaux routiers.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION POUR LES PIETONS AU CHEF LIEU

A MOYEN TERME



Projet à moyen terme :

- réalisation de deux plateaux ralentisseurs avec passage piétons à chaque entrée du Chef lieu;
- mise en place par marquage au sol d'un cheminement piétons ininterrompu traversant le village, avec protection dans les secteurs étroits par balises verticales.
- création de deux écluses avec sens prioritaire au droit des maisons Nicollin et Genans Noël.
- pour l'ensemble de la traversée du village, suppression du marquage axial.

L'ensemble de ces aménagements routiers ont été étudiés avec les services gestionnaires de la voirie départementale.

DIAPORAMA DES TRAVAUX



à l'adresse des donneurs de leçons:

UN DOCUMENT IMPORTANT

en date du **19 juillet 2005**

« la notification de subvention »



Thônes, le 19 JUL. 2005

Jean-Paul AMOUDRY

Sénateur

Conseiller Général
du Canton de THONES

*Monsieur Christian DEROUSSIN
Maire de LA BALME-DE-THUY
Mairie
74230 LA BALME-DE-THUY*

REÇU LE

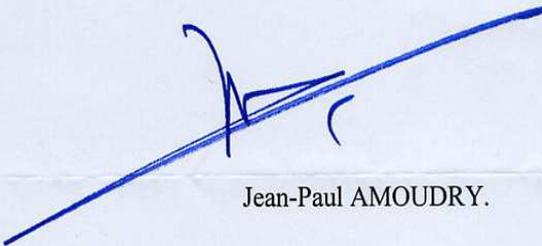
02 AOUT 2005

Mairie de LA BALME DE THUY

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint la lettre de Monsieur le Président du Général de la Haute-Savoie me confirmant l'attribution en faveur de votre commune, d'une **subvention de 7.500 €**, pour les travaux d'aménagement du Chef-Lieu.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs, *et amicaux.*


Jean-Paul AMOUDRY.